

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 novembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Marc BERNARD - Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TRA 001-992/07/BC

**■ Prestation de location de cars pour la régie directe de Marseille Provence
Métropole - Approbation du marché
DITRA 07/454/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération TRA 07/123/BC du 26 mars 2007, le Bureau de Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à des prestations de location de cars pour la régie directe de MPM (cette régie directe a en charge les transports urbains et scolaires associés sur les communes d'Allauch, Le Rove et Ensuès-la-Redonne.

Conformément au Code des Marchés Publics, cet appel d'offres a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2007 a retenu l'offre de l'entreprise FRAIKIN d'un montant de 463 680 euros HT, soit 554 561,28 euros TTC pour 4 ans ferme.

Il est proposé au Bureau d'approuver le marché et d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/537/CC du 26 juin 2006
- La délibération n° TRA 07/123/BC du Bureau de la Communauté Urbaine en date du 26 mars 2007 ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 octobre 2007 attribuant le marché relatif à des prestations de location de cars pour la régie directe de MPM à la société FRAIKIN pour un montant annuel de 463 680 euros HT, soit 554 561,28 euros TTC.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le marché relatif à des prestations de location de cars pour la régie directe de MPM et d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché relatif à des prestations de location de cars pour la régie directe de MPM citées ci-dessus à la société FRAIKIN pour un montant de 463 680 euros HT, soit 554 561,28 euros TTC pour une durée de 4 ans ferme.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole -Nature : 6135 - Fonction : 815 -Sous politique : C210

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Transports

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Renaud MUSELIER

Jean-Claude GAUDIN